

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : RESINE R123 (Composant B)
Utilisation : Durcisseur
Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Mélange de résines.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N°CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
3-Aminomethyl-2855-13-2 3,5,5-triméthylcyclohexylamine		220-666-8	50-<75 %	C	R21/22 R34 R43 R52/53
Alcool benzylique 100-51-6		202-859-9	25-<50 %	Xn	R20/22
Benzyl diméthylamine 103-83-3		203-149-1	1-<5 %	C,	R10 R20/21/22 R34 R52/53

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Sur la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, et bien rincer.

Sur les yeux : Rincer les yeux sous l'eau courante, paupières écartées, pendant plusieurs minutes et consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais en abondance et consulter un médecin par mesure de précaution.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Boire de l'eau en abondance et respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre sèche ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :
En cas ou d'incendie, possible dégagement de :
Monoxyde de carbone (CO)

Mesures particulières de protection : Porter une protection respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter un équipement de protection.
Interdire l'accès aux personnes non protégées et non habilitées.
Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les fosses et les caves.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant d'acide, absorbant universel, sciure).
Utiliser un produit neutralisant.
Éliminer le matériel contaminé comme déchets conformément au point 13.
Assurer une ventilation suffisante.
Respecter le point 8.
Éliminer en suivant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Assurer une bonne ventilation sur le poste de travail.

Incendie et explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Pas d'exigences particulières.
Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les récipients hermétiquement fermés.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail.

Équipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Pas nécessaire si ventilation correcte.

Protection des mains :

Gants de protection.

- Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide Couleur : clair Odeur : aminée

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : > 200°C
Point d'éclair : > 100°C
Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Limite inférieure d'explosivité : 1,3 vol %
Limite supérieure d'explosivité : 13,0 Vol %
Pression de vapeur à 20°C : 0,1 hPa
Densité à 20°C : 1,010 g/cm³
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau : pas ou peu miscible.
Viscosité dynamique à 25 °C : env. 20 mPas (DIN 53015)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique/ conditions à éviter :

Aucune si les conditions d'utilisation sont respectées.

Réactivité dangereuse :

Aucune connue si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

2855-13-2 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Oral LD50 1050 mg/kg (rat)

100-51-6 Alcool benzylique
Oral LD50 1300 mg/kg (rat)
2000 mg/kg (lapin)

Effet d'irritation primaire :

Irritation dans les yeux : Effet fortement corrosif
Irritation sur la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

Irritant

En cas d'ingestion, effet fortement corrosif dans la bouche et dans la gorge ainsi que risque de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales :

Classe de pollution des eaux 1 () : peu polluant

Ne pas laisser pénétrer le produit, non dilué ou en grande quantité, dans la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Recommandation : Éliminer dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code de déchets / Désignation du déchet (Liste/catalogue européen des déchets)

07 07 99 Déchets non spécifiés ailleurs.

Les codes de déchets sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 2289
Désignation du produit : Isophoronediamine, mélange
Étiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : III

Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 2289
Désignation du produit : Isophoronediamine, mixture
Étiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-A, S-B
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 2289
Désignation du produit : Isophoronediamine, mixture
Étiquette de danger : 8
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la Réglementation sur les produits dangereux.

Symboles de danger :

C Corrosif

Étiquetage :

Produit contribuant au danger :

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Bisphénol A- résine époxyde, poids moléculaire moyen : < 700
Alcool benzylique

Phrases de risques (R) :

- R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S) :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S20 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
S23 : Ne pas respirer les gaz/vapeurs.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

" Contient des composés époxydes. Suivre les consignes du fabricant."

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Ta-Air :

Classe	Teneur en %
II	47,0

Classe de contamination de l'eau (WGK) 1 () : peu polluant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R34 : Provoque des brûlures.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.